



Évaluation de l'initiative de la modernisation de l'application de la loi

Regards sur l'évaluation

Août 2025





N° de cat. : En4-777/2025-1F-PDF

ISBN : 978-0-660-78834-0

EC 25019

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

Édifice Place Vincent Massey,

351 boul. Saint-Joseph,

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Ligne sans frais : 1-800-668-6767

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2025

Also available in English

Aperçu de l'Initiative (1 de 2)

En 2020-2021, en réponse aux besoins croissants de la DGAL, le Ministère a obtenu 51 M\$ (33 M\$ pour la DGAL) sur cinq ans et 10 M\$ (7 M\$ pour la DGAL) en continu pour moderniser l'application des lois et règlements applicables. Pour s'acquitter de son mandat vaste et complexe et contribuer à la mise en œuvre des recommandations d'audits antérieurs, la DGAL a élaboré une approche axée sur le risque. Cette approche est utilisée pour évaluer et déterminer les domaines dans lesquels la non-conformité peut causer le plus de dommages à l'environnement, pour se concentrer sur les activités à haut risque et/ou les contrevenants potentiels, et pour hiérarchiser les efforts de la DGAL afin de réduire les risques déterminés en matière d'environnement et de conservation. Cette nouvelle approche a entraîné un changement dans tous les aspects du travail de la DGAL, y compris les rôles, les responsabilités et les processus.

Dans le cadre de l'approche fondée sur le risque, chaque année, la DGAL établit les priorités et élabore un PIAL qui définit les priorités d'inspection par région, et les priorités en matière de renseignement et de formation pour la DALE et la DALF. Le PIAL repose sur les cinq principes suivants :

- il est fondé sur des preuves;
- il est basé sur des risques;
- il est souhaitable d'un point de vue opérationnel;
- il est transparent et responsable; et
- il est adaptable.

À la date de partage, l'accessibilité de ce document a été vérifiée. Si vous avez des problèmes avec ce document, veuillez nous contacter à : evaluation@ec.gc.ca

Aperçu de l'Initiative (2 de 2)

Plusieurs projets de soutien ont été financés dans le but d'établir les bases d'une application moderne, fondée sur les données et axée sur les risques. Les projets ci-après ont été inclus dans la présente évaluation :

- Création d'un Centre de données d'entreprise qui faciliterait le transfert des données relatives à l'application de la loi vers un environnement infonuagique Protégé B.
- Utilisation de Microsoft Power BI pour soutenir l'intégration des données de rendement à des fins d'analyse et de surveillance en temps réel des résultats.
- Développement et mise en œuvre d'un laboratoire de criminalistique informatique. Ce projet visait à accroître la capacité à respecter les normes en matière de preuves à l'appui des enquêtes.
- Création d'un forum destiné à harmoniser les priorités et la coopération avec les principaux partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de l'application de la loi, ainsi qu'avec les homologues autochtones. L'objectif était d'améliorer l'échange d'informations, les approches coopératives et, éventuellement, de réduire les doubles emplois avec les provinces et les territoires.



Portée et méthodologie

Portée

L'évaluation de l'initiative de modernisation de l'application de la loi, couvre la période 2020-2021 à 2023-2024. L'évaluation porte sur les thèmes suivants:

Alignement sur les
priorités
ministérielles et
efficience

Conception

Prestation

Gestion du
changement

Cadre de mesure
du rendement

Efficacité -
Atteinte des
résultats
escomptés

Méthodologie

De multiples sources de données ont été utilisées, notamment deux visites sur place dans les régions, ainsi que :

Examen des documents et des données

Des documents ont été examinés, notamment la documentation relative aux processus, les plans de projet et les rapports d'évaluation, ainsi que les données financières.

Entrevues

Des entrevues ont été menés avec le personnel de la DGAL de toutes les divisions et avec les partenaires internes d'ECCC.

Visite des lieux

Deux visites ont été effectuées dans les bureaux régionaux de la DGAL afin de mieux comprendre les réalités opérationnelles des agents de la DALF et de la DALE.

Analyse comparative

Une analyse limitée des fonctions d'application de la loi similaires à Parcs Canada et au ministère des Pêches et des Océans a été réalisée.

Études de cas

Une analyse limitée des fonctions d'application de la loi similaires à Parcs Canada et au ministère des Pêches et des Océans a été réalisée.

Sondage

Un sondage a été mené pour connaître la perspective régionale et opérationnelle.



Alignement sur les priorités ministérielles et efficience

La nécessité d'une approche d'application modernisée de la Direction générale de l'application de la loi et de mettre l'accent sur les risques a été mise en évidence. L'initiative de modernisation s'aligne sur les priorités ministérielles. Cependant, les résultats du sondage indiquent qu'il est possible d'améliorer l'harmonisation des priorités.

Conception

L'Initiative de modernisation de l'application de la loi respecte ses principes d'ancrage sur les risques et les données probantes. Bien que le processus de planification intégrée ait permis d'atteindre les priorités annuelles en matière d'inspection, de formation et de renseignement en temps opportun, des opportunités d'amélioration existent pour ces processus.

Prestation

Bien que la conception de l'Initiative de modernisation de l'application de la loi puisse s'avérer efficace à long terme, la mise en œuvre au cours de la période d'évaluation a empêché la Direction générale de l'application de la loi à atteindre pleinement les objectifs de modernisation. Des progrès et des améliorations ont été accomplis dans des domaines tels que l'efficacité des communications. Il est également à noter que la collaboration et la mobilisation des équipes de planification et les partenaires du Plan intégré d'application de la loi demeurent importants pour les étapes à venir. Il serait possible de clarifier les rôles et responsabilités pour toutes les étapes du processus, mais surtout la fonction de renseignement pour s'assurer que les rôles sont clairs et que la collaboration, la mobilisation et la transparence sont améliorées.



Observations (2 de 2)

Gestion du changement

Compte tenu de l'importance du changement qu'elle représente, l'Initiative de modernisation de l'application de la loi a nécessité l'engagement et l'investissement de la haute direction pour canaliser le changement. Bien que des progrès aient été observés, la Direction générale de l'application de la loi a encore des possibilités d'améliorer la mise en œuvre en assurant l'optimisation de la compréhension et du respect des objectifs, des structures de gouvernance, des rôles et responsabilités et des processus.

Cadre de mesure du rendement

La qualité et la saisie en temps opportun de l'entrée de données ainsi que la fiabilité de l'information sur le rendement sont demeurées des domaines sujet à amélioration, en particulier au sein de la Direction de l'application de la loi sur la faune. Bien que plusieurs mesures aient été mises en place pour régler ces problèmes, la Direction de l'application de la loi sur la faune a encore la possibilité de définir clairement et de mettre à jour les mesures du succès par rapport aux résultats de l'initiative dans sa stratégie de mesure du rendement.

Efficacité - Atteinte des résultats escomptés

L'évaluation a permis de constater que des progrès ont été accomplis pour atteindre les résultats escomptés et les principaux extrants. L'un des accomplissements majeurs a été la mise au point d'un ciblage en temps réel des cas de non-conformité dans les échanges commerciaux.

Malgré les efforts mis par la DGAL pour optimiser l'utilisation du laboratoire d'informatique judiciaire, une évaluation formelle est nécessaire pour confirmer sa viabilité à moyen et à long terme compte tenu des défis actuels qui ont mené à sa sous-utilisation.

Recommandations

1

Le responsable de l'application de la loi devrait rationaliser la fonction de renseignement à la Direction de l'application de la loi en environnement et à la Direction de l'application de la loi sur la faune et clarifier les rôles et responsabilités afin d'en assurer l'efficacité.

2

Le responsable de l'application de la loi devrait évaluer la viabilité et la durabilité du laboratoire d'informatique judiciaire afin d'offrir, en temps opportun, des services judiciaires numériques rentables à la Direction générale de l'application de la loi.

3

Le responsable de l'application de la loi devrait examiner et mettre à jour la stratégie de mesure du rendement et de collecte des données de l'Initiative de modernisation de l'application de la loi afin de mieux démontrer la valeur, les coûts et les résultats.

Recommandation 1 :

Le responsable de l'application de la loi devrait rationaliser la fonction de renseignement à la Direction de l'application de la loi en environnement et à la Direction de l'application de la loi sur la faune et clarifier les rôles et responsabilités afin d'en assurer l'efficacité.

Action 1 : Examiner et mettre en œuvre une structure et une gouvernance révisées des fonctions de renseignement

Livrables	Échéancier	Responsables
La structure et la gouvernance sont en place pour assurer une prestation efficace des fonctions de renseignement (stratégiques, opérationnelles et tactiques) entre les régions et l'administration centrale.	31 mars, 2026	DG, Direction de l'application des lois en environnement DG, Direction de l'application de la loi sur la faune DG, Direction des politiques et des priorités nationales.

Recommandation 2 :

Le responsable de l'application de la loi devrait évaluer la viabilité et la durabilité du laboratoire d'informatique judiciaire afin d'offrir en temps opportun des services judiciaires numériques rentables à la Direction générale de l'application de la loi.

Action 1 : Examiner, demander l'approbation et mettre à jour les indicateurs de gestion du rendement

Livrables	Échéancier	Responsables
Rapport sur les options rentables et les recommandations du laboratoire d'informatique légale.	31 mars, 2026	DG, Direction de l'application des lois en environnement

Recommandation 3 :

Le responsable de l'application de la loi devrait examiner et mettre à jour la stratégie de mesure du rendement et de collecte des données de l'Initiative de modernisation de l'application de la loi afin de mieux démontrer la valeur, les coûts et les résultats.

Action 1 : Examiner les opérations actuelles du laboratoire d'informatique légale

Livrables	Échéancier	Responsables
De nouveaux indicateurs de performance approuvés sont en place pour le programme de promotion et d'application de la conformité – Pollution et le programme de promotion et d'application de la conformité – Faune.	31 mars, 2026	DG, Direction de l'application des lois en environnement DG, Direction de l'application de la loi sur la faune DG, Direction des politiques et des priorités nationales